



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-7181>

Département(s) de publication : 26

Annonce n° 24-7181

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Bourg de Péage

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21260057100013

Ville : Bourg de Péage

Code postal : 26301

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Ville de Bourg de Péage

Département(s) de publication : 26

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1402618>

Identifiant interne de la consultation : DG/SJ N°2024-01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Profil acheteur de la Ville de Bourg de Péage

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Formulaire Dc1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché - Assurance pour les risques professionnels en cours de validité
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. - Déclaration indiquant

les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. -Une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 12/02/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique appréciée à l'aide des éléments exigés dans le mémoire technique : 60% Prix des prestations en euro(s) Ttc (location et maintenance) - critère analysé au vu du détail quantitatif estimatif (Dqe) : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Location et maintenance de photocopieurs neufs pour les services de la Ville et du CCAS de Bourg de Péage

Code CPV principal - Descripteur principal : 30121100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Ce marché s'inscrit dans le cadre d'un groupement de commande constitué d'un coordonnateur (Mairie de Bourg de Péage) et d'un membre (CCAS). Le présent marché est un marché public de fournitures relatif à la location sans option d'achat et la maintenance de photocopieurs neufs et non reconditionnés (noir et blanc, couleur) affectés aux services municipaux, aux écoles et au CCAS de la Ville de Bourg de Péage (Drôme)

Lieu principal d'exécution du marché : Ville et CCAS de Bourg de Péage 26300 - Bourg de Péage

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 150000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** 1 : Equipements relatifs à la Ville (15 copieurs). Le marché prendra effet à compter du 18 mai 2024 pour une période de 4 ans. Il prendra fin le 17 mai 2028. Il ne fera l'objet d'aucune reconduction

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 30121100

Lieu d'exécution du lot : Ville et CCAS de Bourg de Péage

- **Description du lot :** 2 : Equipement relatif au Ccas (1 copieur). Le marché prendra effet à compter du 18 mai 2024 pour une période de 4 ans. Il prendra fin le 17 mai 2028. Il ne fera l'objet d'aucune reconduction

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 30121100

Lieu d'exécution du lot : Ville et CCAS de Bourg de Péage

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : DATE PRÉVISIONNELLE DE NOTIFICATION DU MARCHE : mars 2024 OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES Le dossier de consultation est retiré de manière dématérialisée uniquement et téléchargé aux adresses Internet

suivantes En application des articles R. 2132-1 à R. 2132-3 du Code de la Commande Publique, les documents de la consultation sont publiés sur le profil acheteur de la Ville de Bourg de Péage. Le profil acheteur de la Ville de Bourg de Péage est la plateforme de dématérialisation (marchés publics info) offrant toutes les fonctionnalités nécessaires à la dématérialisation, accessible depuis le site de la Ville (<https://www.bourgdepeage.com>) ou depuis le site de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo (<https://www.valenceromansagglo.fr>). L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES PAR LE CANDIDAT Les offres doivent être transmises obligatoirement par voie électronique via le profil acheteur de la ville.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES Article 5 du RC **NÉGOCIATIONS** Article 5 du RC **PIÈCES DES OFFRES A REMETTRE POUR CHAQUE LOT** Article 4.3 du RC **VARIANTES** Article 3 du RC **PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES** Article 3 du RC **SOUS-CRITERES DE LA VALEUR TECHNIQUE** Le respect des options techniques identifiées au CCTP et la qualité du matériel proposé, notés sur 4 points L'organisation du candidat et les moyens spécifiques mis en oeuvre pour réaliser les prestations objets du marché (livraison, installation et maintenance), notée sur 3 points La formation (méthodologie, contenu, respect des délais), notée sur 1.5 points Les délais de mise en service (sur la base du calendrier de livraison et d'installation des matériels et des délais mentionnés par le candidat dans l'acte d'engagement), noté sur 1.5 points **DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES** Article 3 du RC **MODALITÉS FINANCEMENT ET PAIEMENT** Article 6 du RC **VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS** Instance chargée des procédures de recours Tribunal Administratif de Grenoble - 2 Place Verdun - 38000 Grenoble Tel : 04-76-42-90-00, Fax : 04-76-42-22-69. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (Référé précontractuel, référé contractuel, recours pour excès de pouvoir, recours de pleine juridiction...) : Conformément à la décision du 06 mars 2009 n°315 138, la commune de Bourg de Péage a décidé d'indiquer le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours dans l'Avis d'Appel à la Concurrence : Greffe du Tribunal Administratif - 2 Place Verdun - 38000 Grenoble. Tel : 04-76-42-90-00, Fax : 04-76-42-22-69. Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Site internet : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr> En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018 relatif à l'utilisation d'un téléservice devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs et portant autres dispositions, la saisine de la juridiction peut se faire via l'application Télérecours. Les recours ouverts aux candidats sont : Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de la Justice Administrative) ; Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE ou à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du Code de la Justice Administrative) ; Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n° 358994 « Tarn et Garonne », dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (avis d'attribution par exemple) ; Recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/01/2024